RÈGLEMENT (CE) Nº 877/2004 DE LA COMMISSION

du 29 avril 2004

portant modalités d'application du règlement (CE) nº 2200/96 en ce qui concerne la communication des cours constatés sur les marchés pour certains fruits et légumes frais

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) nº 2200/96 du Conseil du 28 octobre 1996 portant organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes [1], et notamment son article 28, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

(1) Le règlement (CE) nº 2200/96 du Conseil prévoit que les Etats membres communiquent à la Commission les cours constatés pour certains fruits et légumes frais sur les marchés représentatifs. Les modalités d'application de ces dispositions étaient fixées par le règlement (CE) nº 659/97 de la Commission [2], abrogé par le règlement (CE) nº 103/2004 de la Commission du 21 janvier 2004 portant modalités d'application du règlement (CE) nº 2200/96 du Conseil en ce qui concerne le régime des interventions et des retraits du marché dans le secteur des fruits et légumes [3]. Il convient par conséquent d'adopter de nouvelles modalités d'application concernant la communication des cours constatés sur les marchés pour certains fruits et légumes frais, qui, pour des raisons de clarté, doivent être séparées des modalités d'application concernant le régime des interventions et des retraits dans le secteur des fruits et légumes.

(2) Il convient de s'assurer que les cours transmis à la Commission pour chaque produit sont comparables. Il convient donc qu'ils soient définis de manière raisonnablement harmonisée dans toute la Communauté en ce qui concerne le stade de commercialisation, la présentation, la catégorie de qualité et le cas échéant, la variété ou le type. Il convient également de définir les différents marchés représentatifs pour chacun des produits concernés. Il est en outre nécessaire que les Etats membres donnent, le cas échéant, les explications nécessaires à la Commission sur les méthodes et les critères retenus pour calculer les cours en question.

(3) A des fins de rapidité de circulation de l'information, il est nécessaire d'avoir recours à des modes de transmission électroniques.

(4) A des fins de transparence, il est opportun que la Commission informe les Etats membres des cours constatés dans l'ensemble de la Communauté ainsi que de la moyenne communautaire.

(5) Les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du comité de gestion des fruits et légumes frais,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

1. Les cours constatés visés à l'article 28, paragraphe 1, du règlement (CE) nº 2200/96 sont des prix départ station de conditionnement, hors TVA, de produits de catégorie I, triés, emballés et, le cas échéant, palettisés, exprimés en euros par 100 kilos de poids net.

2. Les Etats membres déterminent les marchés représentatifs visés à l'article 28, paragraphe 1, du règlement (CE) nº 2200/96 sur la base:

a) soit des transactions réalisées sur des marchés physiquement identifiables (marchés de gros, marchés au cadran et autres lieux de rencontre physique de l'offre et de la demande) dans la zone de production,

b) soit des transactions directes entre producteurs de la zone de production et acheteurs individualisés (grossistes, négociants, centrales de distribution et autres opérateurs),

c) soit d'une combinaison des types de transactions visés aux points a) et b).

La liste des marchés représentatifs figure à l'annexe.

Article 2

Pour les produits figurant à l'annexe, les Etats membres font parvenir à la Commission, le mercredi de chaque semaine, au plus tard à 12 heures (heure de Bruxelles), une communication reprenant, pour chaque jour de marché, le cours moyen en euros par 100 kilos constaté sur les marchés figurant à l'annexe, pour les types et/ou variétés de produits et pour les calibres et/ou présentations figurant à l'annexe, pour lesquels il y a eu des transactions visées à l'article 1er, paragraphe 2.

Cette communication se fait par le système électronique indiqué par la Commission.

La Commission transmet aux Etats membres les informations reçues, ainsi que, pour chaque produit concerné, le cours moyen dans la Communauté.

[1] JO L 297 du 21.11.1996, p. 1. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) nº 47/2003 de la Commission (JO L 7 du 11.1.2003, p. 64).
[2] JO L 100 du 17.4.1997, p. 22. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) nº 1135/2001 (JO L 154 du 9.6.2001, p. 9).
[3] JO L 16 du 23.1.2004, p. 3.

Article 3

1. Les Etats membres transmettent à la demande de la Commission la méthode retenue pour calculer le cours moyen visé à l'article 2, premier alinéa.

Dans le cas où les types et/ou variétés de produits concernés font l'objet de cotations pour des calibres et/ou présentations différentes de ceux figurant à l'annexe, les Etats membres peuvent calculer le cours moyen pour les calibres et/ou présentations figurant à l'annexe au moyen de coefficients de conversion. La fixation des coefficients de conversion fait partie de la méthode visée au premier alinéa du présent paragraphe.

2. La Commission établit si nécessaire des lignes directrices communes relatives à la méthode visée au paragraphe 1.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 29 avril 2004.

Par la Commission

Franz FISCHLER

Membre de la Commission

ANNEXE

Produit	Type/Variété	Présentation/Calibre	Marchés
Tomates	Rondes	Calibre 57-67/67-82 mm en vrac dans des colis de 5-6 kg environ	Wien (AT) Flandre (BE) Praha (CZ) Lasithi (EL) Almeria (ES) Granada (ES) Murcia (ES) Rhône-Méditerranée (FR) Bretagne (FR) Budapest (HU) Lecce (IT) Salerno (IT) Vittoria (IT) Westland (NL) Kalisko-pleszewski (PL) Algarve (PT) Komarno (SK)
	Grappes	en vrac dans des colis de 3-6 kg environ	
	Cerises	Barquettes 250 — 500 g environ	
Aubergines	Allongées ou rondes	Calibre 40 mm et + pour les allongées et 70 mm et + pour les rondes en vrac dans des colis de 5 kg environ	Lasithi (EL) Almeria (ES) Rhône-Méditerranée (FR) Salerno (IT) Foggia (IT) Vittoria (IT) Barendrecht (NL)
Pastèques	Avec pépins	En vrac	Nicosia (CY) Helia (EL) Viotia (EL) Almeria (ES) Valencia (ES) Budapest (HU) Lecce (IT) Latina (IT) Ribatejo (PT)
Melons	Galia	Calibre 800-1 250 g Colis de 5-10 kg environ	Helia (EL) Almeria (ES) Murcia (ES) Ciudad Real (ES) Rhône-Méditerranée (FR) Val de Loire — Centre (FR) Ferrara (IT) Lecce (IT) Ribatejo (PT) Algarve (PT)
	Charentais/Cantaloups, réticulé ou lisse	Calibre 800-1 250 g Colis de 5-10 kg environ	
	Canari/melons jaunes	Colis de 5-10 kg environ	
	Piel de Sapo		
	Melao Branco		
Choux-fleurs	Couronné	Gros calibre (16-20 cm) Colis de 6 — 12 pièces environ	Wien (AT) Flandre (BE) Praha (CZ) Rheinland-Pfalz (DE) Thessaloniki (EL) La Rioja (ES) Bretagne (FR) Nord (FR) Budapest (HU) Taranto (IT) Salerno (IT) Barendrecht (NL) Krakowsko-proszowicki (PL) London (UK)

Produit	Type/Variété	Présentation/Calibre	Marchés
Abricots	Tous types et variétés	Calibre 45-50 mm Plateau ou colis de 6-10 kg environ	Argolida (EL) Murcia (ES) Valencia (ES) Rhône-Méditerranée (FR) Budapest (HU) Napoli (IT) Bologna (IT)
Nectarines	Chair blanche	Calibre A/B Plateau ou colis de 6-10 kg environ	Hemathia (EL) Lleida (ES) Zaragoza (ES) Rhône-Méditerranée (FR) Ravenna (IT) Forli (IT)
	Chair jaune	Calibre A/B Plateau ou colis de 6-10 kg environ	
Pêches	Chair blanche	Calibre A/B Plateau ou colis de 6-10 kg environ	Hemathia (EL) Pella (EL) Lleida (ES) Murcia (ES) Huesca (ES) Rhône-Méditerranée (FR) Budapest (HU) Caserta (IT) Forli (IT) Cova da Beira (PT)
	Chair jaune	Calibre A/B Plateau ou colis de 6-10 kg environ	
Raisins de table	Muscat	Plateau ou colis de 5-12 kg environ	Nicosia (CY) Korinthos (EL) Alicante (ES) Murcia (ES) Rhône-Méditerranée (FR) Sud-Ouest (FR) Budapest (HU) Bari (IT) Foggia (IT) Algarve (PT)
	Chasselas		
	Alphonse Lavallée		
	Italia		
	Cardinal		
	Red Globe		
	Victoria		
	Matilde		
	Thomson seedless et sultanines		
Poires	Blanquilla	Calibre 55/60 Colis de 5-20 kg environ	Flandre (BE) Hemathia (EL) Lleida (ES) Zaragoza (ES) Val de Loire — Centre (FR) Budapest (HU) Ferrara (IT) Modena (IT) Geldermalsen (NL) Grójecko-warecki (PL) Oeste (PT)
	Conférence	Calibre 60/65 Colis de 5-20 kg environ	
	Williams	Calibre 65/70 Colis de 5-20 kg environ	
	Rocha		
	Abbé Fétel	Calibre 70/75 Colis de 5-20 kg environ	
	Kaiser		
	Doyenné du Comice	Calibre 75/80 Colis de 5-20 kg environ	

Produit	Type/Variété	Présentation/Calibre	Marchés
Pommes	Golden delicious	Calibre 70/80 Colis de 5-20 kg environ	Gleisdorf (AT) Flandre (BE) Praha (CZ) Niedersachsen (DE) Hemathia (EL) Lleida (ES) Girona (ES) Rhône-Méditerranée (FR) Val de Loire — Centre (FR) Sud-Ouest (FR) Budapest (HU) Trento (IT) Bolzano (IT) Geldermalsen (NL) Grójecko-warecki (PL) Lubelsko-sandomierski (PL) Oeste (PT)
	Braeburn		
	Jonagold (ou Jonagored)		
	Idared		
	Fuji		
	Shampion		
	Granny smith		
	Red delicious et autres rouges		
	Boskoop		
	Gala	Calibre 65/70 Colis de 5-20 kg environ	
	Elstar		
	Cox orange		
Satsumas	Toutes variétés	Calibres 1-X – 2 Colis de 10 — 20 kg environ	Valencia (ES)
Citrons	Toutes variétés	Calibres 1- 3 Colis de 15 kg environ	Nicosia (CY) Achaia (EL) Alicante (ES) Murcia (ES) Catania (IT) Siracusa (IT)
Clémentines	Toutes variétés	Calibres 1-X – 2 Colis de 10 — 20 kg environ	Arta (EL) Castellon (ES) Valencia (ES) Corigliano (IT) Catania (IT)
Mandarines	Toutes variétés	Calibres 1-X – 2 Colis de 10 — 20 kg environ	Nicosia (CY) Chios (EL) Castellon (ES) Valencia (ES) Palermo (IT) Catania (IT) Siracusa (IT) Algarve (PT)
Oranges	Salustiana	Calibre 2 — 4 Colis de 15-20 kg environ	Nicosia (CY) Argolida (EL) Lakonia (EL) Alicante (ES) Valencia (ES) Sevilla (ES) Catania (IT) Siracusa (IT) Algarve (PT)
	Navelinas		
	Navelate		
	Lanelate		
	Valencia late		
	Tarocco		

Produit	Type/Variété	Présentation/Calibre	Marchés
Courgettes	Toutes variétés	Calibre 14-21 en vrac dans le colis	Wien (AT) Attiki (EL) Almeria (ES) Rhône-Méditerranée (FR) Bari (IT) Latina (IT) Barendrecht (NL)
Cerises	Toutes variétés de cerises douces	Calibre 22 et + en vrac dans le colis	Praha (CZ) Rheinland-Pfalz (DE) Pella (EL) Zaragoza (ES) Rhône-Méditerranée (FR) Budapest (HU) Bari (IT) Napoli (IT) Grójecko-warecki (PL) Cova da Beira (PT)
Concombres	Type lisse	Calibres 350 à 500 g Rangés dans le colis	Wien (AT) Flandre (BE) Helia (EL) Almeria (ES) Val de Loire — Centre (FR) Budapest (HU) Bari (IT) Vittoria (IT) Barendrecht (NL) Kalisko-pleszewski (PL) Komarno (SK) Birmingham (UK)
Kiwis	Hayward	Calibres 105-125 g Colis de 3 — 10 kg environ	Pieria (EL) Sud-Ouest (FR) Latina (IT) Cuneo (IT) Verona (IT) Grande Porto (PT)
Avocats	Hass	Calibres 16 — 20 Colis de 4 — 12 kg environ	Nicosia (CY) Chania (EL) Granada (ES)
Ail	Blanc	Calibre 50-80 mm Colis de 2-5 kg environ	Evia (EL) Cuenca (ES) Cordoba (ES) Sud-Ouest (FR) Budapest (HU) Rovigo (IT)
	Violet		
Carottes	Toutes variétés	En vrac dans le colis	Raasdorf (AT) Praha (CZ) Schleswig-Holstein (DE) Rheinland-Pfalz (DE) Cadiz (ES) Sud-Ouest (FR) Budapest (HU) Ragusa (IT) Barendrecht (NL) Warszawsko-łęczycki (PL) Montijo (PT) Birmingham (UK)

Produit	Type/Variété	Présentation/Calibre	Marchés
Prunes	Reine-Claude	Calibre 35 mm et +	Praha (CZ) Baden-Würtemberg (DE) Murcia (ES) Sud-Ouest (FR) Budapest (HU) Modena (IT) Bologna (IT) Grójecko-warecki (PL) Alfândega da Fé (PT)
	Prunes européennes (Président, Stanley, Cacanska,…)	Calibre 35 mm et +	
	Santa Rosa	Calibre 40 mm et +	
	Prunes japonaises (Golden Japan,…)	Calibre 40 mm et +	
Poivrons	Carré Vert	Calibre 70 mm et +	Evia (EL) Almeria (ES) Murcia (ES) Budapest (HU) Brindisi (IT) Vittoria (IT) Westland (NL) Oeste (PT) Komarno (SK)
	Carré coloré (Rouge, jaune, …)		
	Blanc	Calibre 50 mm et +	
	Allongé vert	Calibre 40 mm et +	
Asperges	Blanche/violette	Calibre 16 mm et +	Baden-Würtemberg (DE) Brandenburg (DE) Pella (EL) Granada (ES) Navarra (ES) Rhône-Méditerranée (FR) Budapest (HU) Verona (IT) Grubbenvorst (NL) Nowotomysko-wolsztyński (PL)
	Verte	Calibre 10-16 mm	
Oignons	Jaune	Calibre 40/80mm, en sac de 5-25 kg environ	Raasdorf (AT) Praha (CZ) Viotia (EL) Albacete (ES) Bourgogne (FR) Budapest (HU) Verona (IT) Zoetermeer (NL) Warszawsko-łęczycki (PL) Birmingham (UK)
	Blanc		
	Rouge		
Haricots	Filets (ronds)	Calibre «Fin» Rangés dans le colis	Evia (EL) Almeria (ES) Granada (ES) Val de Loire — Centre (FR) Salerno (IT) Vittoria (IT)
	Plats	Rangés dans le colis	
Laitues	Iceberg	Calibre 400g et + Colis de 8 — 12 pièces	Wien (AT) Flandre (BE) Nordrhein-Westfalen (DE) Mecklenburg-Vorpommern (DE) Attiki (EL) Almeria (ES) Murcia (ES) Rhône-Méditerranée (FR) Bari (IT) Grubbenvorst (NL) Oeste (PT) London (UK)
	Autres laitues pommées (y compris Batavia)	Calibre 400 g et + Colis de 8-12 pièces	

Produit	Type/Variété	Présentation/Calibre	Marchés
Fraises	Toutes variétés	Barquettes 250/500 g	Flandre (BE) Nordrhein-Westfalen (DE) Huelva (ES) Sud-Ouest (FR) Salerno (IT) Barendrecht (NL) Płocki (PL) Algarve (PT) London (UK)
Poireaux	Toutes variétés	Colis de 5-10 kg environ	Flandre (BE) Nordrhein-Westfalen (DE) Thessaloniki (EL) Manche (FR) Grubbenvorst (NL) London (UK)
Champignons de couche	Fermés	Calibre moyen (30-65 mm)	Flandre (BE) La Rioja (ES) Val de Loire — Centre (FR) Dublin (IE) Budapest (HU) Barendrecht (NL) Poznański (PL) London (UK)